

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D021/2019

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 mars 2019

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 12

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER,  
Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE,  
Mme TERRASSE, Mme VATINEL

Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD,  
Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. KAREB, M. PENVEN,  
M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE,

Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur MALARGÉ

**Objet : Approbation de la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de l'entretien de la voie verte et des chemins de randonnées définis d'intérêt communautaire**

***PJ : convention et bordereau de prix unitaires***

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses missions, le chantier d'insertion du C.I.A.S. peut intervenir au titre de prestations de service.

Ainsi, il assure l'entretien de la voie verte et des chemins de randonnées définis d'intérêt communautaire pour le compte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Aussi, monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil d'administration la convention de prestation de service ci-jointe qui définit les modalités d'intervention et de règlements de ces prestations.

**Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de l'entretien de la voie verte et des chemins de randonnées définis d'intérêt communautaire.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190329-19D021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

